



Nouvelle décision sur un jugement caduque

Par **Pasqua972**, le **02/12/2019** à **19:56**

Bonjour, j'ai besoin de conseils, lors d'une séparation en concubinage, j'ai eu un jugement devant le JAF et une ordonnance le 21 juillet 2017 sur les modalités de garde ainsi qu'une pension alimentaire de 200 euros . A cet effet, la demanderesse a refusé une médiation comme signifié sur celle-ci. En juin 2019 , et cela suite un changement de situation , j'ai effectué une nouvelle requête pour une baisse de pension alimentaire ou une ordonnance m'a été adressé le 9 octobre 2019 abaissant une pension à 130 euros. Ma problématique est que le jugement du 19 octobre 2019 a été validé sur le jugement du 21 juillet 2017 qui est devenu caduque le 21 juillet 2019 car la demaderesse n'a jamais voulu le faire signifier et cela malgré des relances. J'ai tout de même honoré ma pension alimentaire de 200 euro.Aujourd'hui , je souhaite savoir que dois-je faire et quel recours j'ai face à cette situation complètement invraisemblable. Merci de votre aide